

 <p><b>utbm</b> université de technologie Belfort-Montbéliard</p> <p><i>Humanités</i></p> <p>UTBM F 90010 Belfort Cedex tél. 03.84.58.31.75 fax. 03.84.58.31.78 e-mail &lt;prénom.nom&gt;@utbm.fr <a href="http://www.utbm.fr">http://www.utbm.fr</a></p>	<p><b>GE 07</b></p> <p><b>Gestion financière et de l'investissement</b></p> <p><b>Premier partiel</b></p> <p><b>Durée : 1 heure 30 + 5 minutes de lecture des questions</b></p>
<p><b>Christian GIRARDOT</b></p>	<p><b>Mardi 24 avril 2012</b></p>

## Étude de cas : la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CHAUDRONNERIE MÉCANIQUE MONTAGE

Le sujet comporte quatre dossiers. Les quatre dossiers sont indépendants.

### Consignes :

- *Les documents de cours, les documents de TD, les traducteurs électroniques, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles et les tablettes ne sont pas autorisés.*
- *Les annexes ne servent qu'à traiter les questions spécifiées.*
- *Vous signerez chaque copie utilisée et la première page des annexes restituées.*
- *Vous veillerez à la présentation de la copie.*
- *Vous séparerez distinctement les différents dossiers.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

**Rappel :** *L'unité monétaire en vigueur en France est l'euro et sa déclinaison le centime d'euro.*

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CHAUDRONNERIE MÉCANIQUE MONTAGE (dénommée par la suite SFCMM) est une PMI organisée sous la forme d'une société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 210 600 euros réparti en 2 106 actions de nominal 100 euros. La SFCMM a été créée en 1965. L'actuel président de la SFCMM est M. Olivier Baret. Le siège social de la SFCMM se situe à Saint-Herblain (Loire-Atlantique). L'exercice comptable de la SFCMM commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août. La SFCMM emploie 44 salariés au 31/08/2011. La SFCMM est spécialisée dans la découpe et le formage de tubes et profilés à façon. La SFCMM est certifiée ISO 9001. Les clients de la SFCMM sont principalement les grands donneurs d'ordre installés dans l'estuaire de la Loire ainsi que des PME spécialisées dans l'agencement de magasins, le mobilier médical, le matériel de manutention, le matériel de travaux publics ou le machinisme agricole.

Liste des annexes fournies avec le sujet :

- Annexe 1 : Extrait du plan de comptes utilisé par la SFCMM
- Annexe 2 : Durée et taux d'amortissement
- Annexe 3 : Extrait du plan d'amortissement en système linéaire de la machine TruLaser Tube 7 000 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 4 : Extrait du plan d'amortissement en système dégressif de la machine TruLaser Tube 7 000 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 5 : Extrait du plan d'amortissement de la machine TruLaser Tube 7 000 avec avantage fiscal retraité (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 6 : Plan d'amortissement en système linéaire de la machine LT823D (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 7 : Plan d'amortissement en système dégressif de la machine LT823D (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 8 : Plan d'amortissement de la machine LT823D avec avantage fiscal retraité (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 9 : Plan d'amortissement en système linéaire de la rouleuse automatique R-180 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 10 : Plan d'amortissement en système dégressif de la rouleuse automatique R-180 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 11 : Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/08/2012 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 12 : Extrait du tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/08/2012 (à compléter et à restituer avec la copie)

## **PREMIER DOSSIER**

La SFCMM a acquis le 24/01/2012 auprès du fabricant allemand Trumpf une machine TruLaser Tube 7 000 permettant la découpe de tubes de grand diamètre.

Cette machine a été mise en service le 17/04/2012 après la formation des techniciens et des opérateurs et la réalisation de diverses simulations. Les frais d'installation et de formation sont pris en charge par la société Trumpf France, filiale française du groupe allemand Trumpf. Lors de la négociation du contrat, la société Trumpf France s'est engagée à ne pas facturer les frais d'installation et de formation à la SFCMM.

Le montant de la facture envoyée par la société Trumpf France s'élève au total à 1 400 000 euros H.T. Cette machine relève du taux normal de TVA à 19,6 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'une telle machine. La machine sera réglée en quatre versements égaux, le premier intervenant le 18/06/2012.

La facture du transporteur allemand qui a assuré le transport de la machine entre Ditzingen (ville où est situé le siège social du groupe allemand Trumpf) et Saint-Herblain s'élève à 25 000 euros H.T. Une telle prestation de transport relève en France du taux normal de TVA à 19,6 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à la réalisation d'une prestation de transport. La facture du transporteur a été reçue le 31/01/2012.

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement cette machine selon le système linéaire sur une durée de douze ans. Cependant, sur conseil de l'expert-comptable de la SFCMM, le dirigeant a décidé de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

### **Travail à faire :**

1. Déterminer la valeur d'acquisition amortissable de la machine TruLaser Tube 7 000 [0,5 point].
2. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la SFCMM la facture adressée par la société Trumpf France à la SFCMM. Cette facture a été reçue et enregistrée le 24/01/2012. Les quatre règlements de la facture ne sont pas demandés [0,5 point].
3. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la SFCMM la facture adressée par le transporteur allemand à la SFCMM. La facture a été reçue par la SFCMM le 30/01/2012. Le règlement de cette facture n'est pas demandé [1 point].
4. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement de la machine TruLaser Tube 7 000 selon le système linéaire (annexe 3 à compléter et à restituer avec la copie) [1 point].
5. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement de la machine TruLaser Tube 7 000 selon le système dégressif (annexe 4 à compléter et à restituer avec la copie) [1,5 point].
6. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement avec avantage fiscal retraité de la machine TruLaser Tube 7 000 (annexe 5 à compléter et à restituer avec la copie) [0,5 point].

## DEUXIÈME DOSSIER

Parmi les actifs de la SFCMM, on relève une machine LT823D de découpe laser à commande numérique pour tubes acquise le 12/06/2006 auprès du fabricant américain BLM Group. Cette machine a été acquise à l'état neuf.

La valeur d'acquisition amortissable de la machine LT823D s'élève à 792 000 euros H.T. après conversion de la facture exprimée en dollar US. Cette machine a été assujettie au taux normal de TVA de 19,6 % à son passage en France. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne s'est posé quant à l'acquisition d'une telle machine industrielle neuve.

Cette machine industrielle a été mise en service le 21/08/2006 après la formation des techniciens et des opérateurs et la réalisation de diverses simulations.

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement cet équipement industriel selon le système linéaire sur une durée de dix ans. Cependant, sur conseil de l'expert-comptable de la SFCMM, le dirigeant a décidé de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

### Travail à faire :

1. Compléter le plan d'amortissement de la machine LT823D de découpe laser à commande numérique pour tubes selon le système linéaire (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie) jusqu'à l'exercice clos au 31/08/2012 [**1 point**].
2. Compléter le plan d'amortissement de la machine LT823D de découpe laser à commande numérique pour tubes selon le système dégressif (annexe 7 à compléter et à restituer avec la copie) jusqu'à l'exercice clos au 31/08/2012 [**1,5 point**].
3. Compléter le plan d'amortissement avec avantage fiscal retraité de la machine LT823D de découpe laser à commande numérique pour tubes (annexe 8 à compléter et à restituer avec la copie) jusqu'à l'exercice clos au 31/08/2012 [**0,5 point**].
4. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la SFCMM la dotation annuelle aux amortissements de la machine LT823D au 31/08/2006 [**1,5 point**].
5. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la SFCMM la dotation annuelle aux amortissements de la machine LT823D au 31/08/2012 [**1,5 point**].

### TROISIÈME DOSSIER

La SFCMM a émis le 14/02/2012 une facture par laquelle elle cède une rouleuse automatique à commande numérique multi-rayons R-180 à une autre entreprise industrielle. Le prix de cession H.T. s'élève à 36 000 euros (TVA à 19,6 % en sus).

Cette machine industrielle avait été acquise neuve le 11/10/2007 auprès du fabricant français Jammes. Sa valeur d'acquisition amortissable H.T. s'élevait à 105 000 euros (TVA à 19,6 % en sus). Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se posait quant à l'acquisition d'une telle machine industrielle neuve.

Cette machine industrielle avait été mise en service le 29/10/2007 après la formation des opérateurs et techniciens et la réalisation de diverses simulations.

Lors de la mise en service, il avait été décidé d'amortir la rouleuse automatique à commande numérique multi-rayons R-180 sur une durée de huit ans en bénéficiant de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

#### Travail à faire :

1. Présenter le plan d'amortissement de la rouleuse automatique à commande numérique multi-rayons R-180 selon le système linéaire jusqu'à l'exercice de cession (annexe 9 à compléter et à restituer avec la copie) [1,5 point].
2. Compléter le plan d'amortissement de la rouleuse automatique à commande numérique multi-rayons R-180 selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 10 à compléter et à restituer avec la copie) [2 points].
3. Enregistrer – selon la technique du journal – la facture relative à la cession de la rouleuse automatique à commande numérique multi-rayons R-180 [1 point].
4. Enregistrer à la clôture de l'exercice au 31/08/2012 – selon la technique du livre-journal – la sortie du patrimoine de la rouleuse automatique à commande numérique multi-rayons R-180 cédée [1 point].

## QUATRIÈME DOSSIER

Parmi les actifs pris en crédit-bail par la SFCMM, on relève un contrat portant sur une cintrouse électro-hydraulique à commande numérique Tubotron 120 livrée par le fabricant allemand Tracto-Technik.

Les caractéristiques de ce contrat de crédit-bail sont les suivantes :

- Valeur d'acquisition H.T. : 758 000 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- Valeur d'achat résiduelle H.T. à l'échéance du contrat : 25 000 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- Valeur du dépôt de garantie versé : 25 000 euros (exonéré de TVA)
- Le contrat a été signé avec la société de crédit-bail le 25/06/2009 pour une durée de dix ans
- La cintrouse électro-hydraulique à commande numérique Tubotron 120 a été mise en service le 16/07/2009
- Valeur de la redevance mensuelle H.T. : 7 600 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- La redevance est prélevée sur le compte bancaire de la SFCMM chaque 25 du mois
- Le prélèvement de la première redevance est intervenu le 25/06/2009
- La dernière redevance sera prélevée le 25/05/2019
- La cintrouse électro-hydraulique à commande numérique Tubotron 120 aurait été amorti économiquement, selon le système linéaire, sur une durée de dix ans si elle avait été acquise en pleine propriété par la SFCMM
- Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à la prise en crédit-bail d'un tel actif
- Aucun incident de paiement n'est intervenu depuis la signature du contrat

### Travail à faire :

1. Présenter l'extrait du tableau des engagements de crédit-bail à la clôture de l'exercice au 31/08/2012 sur la base de la cintrouse Tubotron 120 (annexe 11 à compléter et à restituer avec la copie) en admettant qu'il s'agisse du seul bien pris en crédit-bail [2,5 points].
2. Présenter l'extrait du tableau de retraitement des redevances de crédit-bail à la clôture de l'exercice au 31/08/2012 sur la base de la cintrouse Tubotron 120 (annexe 12 à compléter et à restituer avec la copie) en admettant qu'il s'agisse du seul bien pris en crédit-bail [1 point].

**ANNEXE 1**  
**Extrait du plan de comptes utilisé par la SFCMM**

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
...	...
145	Amortissements dérogatoires
...	...
205	Concessions, brevets et droits similaires
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
...	...
261	Autres titres de participation
271	Autres titres immobilisés – droit de propriété
...	...
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels
...	...
411	Clients
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
4452	État – TVA intracommunautaire due
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée
462	Créances sur cessions d'immobilisations
...	...
512	Banque
...	...
601	Achats de matières premières
612	Redevances de crédit-bail
624	Frais de transport
...	...
666	Pertes de change
...	...
6752	Valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées
68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	...
701	Ventes de produits finis
706	Ventes de prestations de services
...	...
766	Gains de change
...	...
7752	Produits des cessions d'immobilisations corporelles
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires

**ANNEXE 2**  
**Durée et taux d'amortissement**

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	Biens acquis ou fabriqués entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 3 décembre 2008 et depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010		Biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009	
		Coefficient	Taux dégressif	Coefficient	Taux dégressif
1	100,00				
2	50,00				
3	$33^{1/3}$	1,25	41,67	1,75	58,33
4	25,00	1,25	31,25	1,75	43,75
5	20,00	1,75	35,00	2,25	45,00
6	$16^{2/3}$	1,75	29,17	2,25	37,51
$6^{2/3}$	15,00	2,25	33,75	2,75	41,25
8	12,50	2,25	28,13	2,75	34,38
10	10,00	2,25	22,50	2,75	27,50
12	$8^{1/3}$	2,25	18,75	2,75	22,91
15	$6^{2/3}$	2,25	15,00	2,75	18,34
20	5,00	2,25	11,25	2,75	13,75



**ANNEXE 3 (à compléter et à restituer avec la copie)**

**Extrait du plan d'amortissement en système linéaire de la machine TruLaser Tube 7 000**

Désignation du bien : Machine TruLaser Tube 7 000  
 Date d'acquisition : 24/01/2012  
 Date de mise en service : 17/04/2012  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
 Durée d'amortissement prévue : 12 ans  
 Taux d'amortissement linéaire : 8,33 %  
 Date de clôture du premier exercice comptable : 31/08/2012  
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice
31/08/2012				
31/08/2013				
31/08/2014				

**ANNEXE 4 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du plan d'amortissement en système dégressif de la machine TruLaser Tube 7 000**

Désignation du bien : Machine TruLaser Tube 7 000  
 Date d'acquisition : 24/01/2012  
 Date de mise en service : 17/04/2012  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
 Durée d'amortissement prévue : 12 ans  
 Taux d'amortissement linéaire : 8,33 %  
 Coefficient dégressif :  
 Taux d'amortissement dégressif :  
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :  
 Date de clôture du premier exercice comptable : 31/08/2012  
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice
31/08/2012				
31/08/2013				
31/08/2014				

**ANNEXE 5 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du plan d'amortissement de la machine TruLaser Tube 7 000 avec avantage fiscal retraité**

Désignation du bien : Machine TruLaser Tube 7 000				
Date d'acquisition : 24/01/2012				
Date de mise en service : 17/04/2012				
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :				
Exercices	Amortissements fiscaux	Amortissements économiques	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
31/08/2012				
31/08/2013				
31/08/2014				

**ANNEXE 6 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement en système linéaire de la machine LT823D**

Désignation du bien : Machine LT823D  
 Date d'acquisition : 12 /06/2006  
 Date de mise en service : 21/08/2006  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. : 792 000,00  
 Durée d'amortissement prévue : 10 ans  
 Taux d'amortissement linéaire : 10 %  
 Date de clôture du premier exercice comptable : 31/08/2006  
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice
31/08/2006	792 000,00			
31/08/2007	792 000,00	79 200,00	81 400,00	710 600,00
31/08/2008	792 000,00	79 200,00	160 600,00	631 400,00
31/08/2009	792 000,00	79 200,00	239 800,00	552 200,00
31/08/2010	792 000,00	79 200,00	319 000,00	473 000,00
31/08/2011	792 000,00	79 200,00	398 200,00	393 800,00
31/08/2012	792 000,00	79 200,00	477 400,00	314 600,00

**ANNEXE 7 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement en système dégressif de la machine LT823D**

Désignation du bien : Machine LT823D  
 Date d'acquisition : 12/06/2006  
 Date de mise en service : 21/08/2006  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. : 792 000,00  
 Durée d'amortissement prévue : 10 ans  
 Taux d'amortissement linéaire : 10 %  
 Coefficient dégressif :  
 Taux d'amortissement dégressif :  
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :  
 Date de clôture du premier exercice comptable : 31/08/2006  
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice
31/08/2006	792 000,00			
31/08/2007	747 450,00	168 176,25	212 726,25	579 273,75
31/08/2008	579 273,75	130 336,59	343 062,84	448 937,16
31/08/2009	448 937,16	101 010,86	444 073,70	347 926,30
31/08/2010	347 926,30	78 283,42	522 357,12	269 642,88
31/08/2011				
31/08/2012				

**ANNEXE 8 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement de la machine LT823D avec avantage fiscal retraité**

Désignation du bien : Machine LT823D				
Date d'acquisition : 12/06/2006				
Date de mise en service : 21/08/2006				
Valeur d'acquisition amortissable H.T. : 792 000,00				
Exercices	Amortissements dégressifs	Amortissements économiques	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
31/08/2006				
31/08/2007	168 176,25	79 200,00	88 976,25	
31/08/2008	130 336,59	79 200,00	51 136,59	
31/08/2009	101 010,86	79 200,00	21 810,86	
31/08/2010	78 283,42	79 200,00		916,58
31/08/2011		79 200,00		
31/08/2012		79 200,00		

**ANNEXE 9 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement en système linéaire de la rouleuse automatique R-180 cédée**

Désignation du bien : Rouleuse automatique R-180  
 Date d'acquisition du bien : 11/10/2007  
 Date de mise en service du bien : 29/10/2007  
 Valeur d'acquisition H.T. : 105 000,00  
 Durée d'amortissement prévue : 8 ans  
 Taux d'amortissement linéaire : 12,5 %  
 Date de clôture du premier exercice comptable : 31/08/2008  
 Prorata du premier exercice :  
 Date d'ouverture de l'exercice de cession : 01/09/2011  
 Date de cession : 14/02/2012  
 Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur amortissable	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice
31/08/2008	105 000,00			
31/08/2009	105 000,00	13 125,00		
31/08/2010	105 000,00	13 125,00		
31/08/2011	105 000,00	13 125,00		
31/08/2012	105 000,00			

**ANNEXE 10 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement en système dégressif de la rouleuse automatique R-180 cédée**

Désignation du bien : Rouleuse automatique R-180  
 Date d'acquisition : 11/10/2007  
 Date de mise en service : 29/10/2007  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. : 105 000,00  
 Durée d'amortissement prévue : 8 ans  
 Taux d'amortissement linéaire : 12,5 %  
 Coefficient dégressif :  
 Taux d'amortissement dégressif :  
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :  
 Date de clôture du premier exercice comptable : 31/08/2008  
 Prorata du premier exercice :  
 Date d'ouverture de l'exercice de cession : 01/08/2011  
 Date de cession : 14/02/2012  
 Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice
31/08/2008	105 000,00			
31/08/2009				
31/08/2010				
31/08/2011				
31/08/2012				



**ANNEXE 11 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/08/2012**

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel H.T.
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à un an	De plus d'un an jusqu'à cinq ans au plus	À plus de cinq ans	Total à payer	
Installations techniques, matériel et outillage industriels							

**ANNEXE 12 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/08/2012**

Postes du bilan	Redevances versées H.T.	Dotations équivalentes aux amortissements	Intérêts équivalents versés
Installations techniques, matériels et outillages industriels			